



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
Secteur Ouest
Zac des Grands Camps
46090 ESPERE

Service Abonnés :
admeausecteurouest@grandcahors.fr
05 65 20 07 01
horaires :
Mardi de 13h30 à 16h30
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 13h30 à 16h30
URGENCE TECHNIQUE :
soir et weekend : 06 77 74 91 72

PAIEMENT PAR INTERNET :
cahorsagglo.fr "paiement en ligne"
IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 046115

REFERENCE FACTURE CI-CONTRE

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-2, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par M. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

DATE LIMITE DE RECLAMATION :
60 jours à réception de la facture

Référence à rappeler N° du contrat : A00552
Occupant : M. CRUZ DOS SANTOS ANTOINE

Adresse du lieu desservi : 829 RUE DU PASSELYS
46140 DOUELLE

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

3036-005390-0013-2

M. CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
829 RUE DU PASSELYS
46140 DOUELLE



Facture réelle 2025/300397 du 22/04/2025
Référence paiement internet : 2025-EA-00-300397

Assainissement

Consommation du 24/09/2024 au 15/04/2025

Abonnement 1er semestre 2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

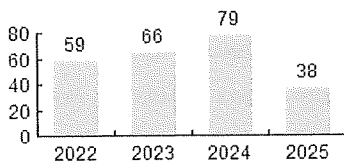
Votre consommation d'eau 38 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00191 €

	Montants
Abonnement	64,56
Consommation	72,52

Total de la facture 137,08

Historique de consommation



Montant total à payer 137,08 €

Délai de paiement : 30 jours à réception de la facture

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAL/PAIEMENT-PROXIMITE).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à renvoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M. CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
829 RUE DU PASSELYS
46140 DOUELLE

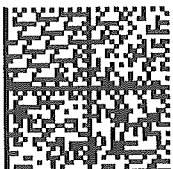
*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA04600347800000000000000030039725
ICS : FR83ZZ571883
Référence : 4 SJ 25 000000000000300397 H 105 80 Montant : 137,08 €
Créancier : CA GRAND CAHORS

CENTRE D ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire



478110500259 CRUZ DOS SANTOS AN

941133000175 100800000000003003970460034977706

13708

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
P00539	21IA154979	15 mm	15/04/2025	200			238	38
Consommation totale relevée								38
Consommation facturée (m3)								38

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
-------------------------	---------	---------	----------	---------------	------------	--------	-------------

Distribution de l'eau								
ASSAINISSEMENT								
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025	1 x 6 m	6	117,38000	58,69	5,87 (10%)		64,56
CONSUMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025	1 à 38	38	1,63000	61,94	6,19 (10%)		68,13
Organismes publics								
Performance des systèmes d'assainissement collectif	01/01/2025	1 à 38	38	0,10500	3,99	0,40 (10%)		4,39
Total de votre facture					124,62	12,46		137,08
Montant total à payer					124,62	12,46		137,08

Commentaires

Assainissement Cette redevance, assise sur le volume d'eau consommé, permet de couvrir les frais de fonctionnement de ce service (collecte et dépollution des eaux usées), le remboursement des emprunts réalisés pour effectuer les investissements et l'autofinancement des travaux futurs.
La redevance, modernisation des réseaux de collecte est reversée par le service de l'assainissement à l'Agence de bassin Adour-Garonne lui permettant d'apporter des concours financiers aux personnes publiques ou privées réalisant des actions relatives à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Consommation : Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés (R) ou estimé (E).

Recommandations importantes :
Surveillez régulièrement votre consommation : même en cas de fuite, le volume enregistré par le compteur vous sera facturé.
En cas de mutation, vente, changement d'adresse, vous devez prévenir le Service de l'assainissement , par écrit huit jours au moins avant la date de départ.
En cas de vente, vous devez fournir une attestation notariale comportant les références cadastrales.
Des informations sur le règlement sont disponibles sur le site : <http://www.cahorsagglo.fr/Cahors/Eau>

MODALITES DE PAIEMENT :
Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) : Dater et signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention JOIGNEZ UN RIB figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changées, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier sansagrafer et sans aucun autre document.
Envoyer votre règlement à l'aide de l'enveloppeci jointe adressé au centre d'encaissement.
Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor public accompagné du talon et adressé au centre d'encaissement à l'aide de l'enveloppe retour ci jointe.

Nouveau Par Internet : Vous êtes invité à vous connecter à l'adresse électronique suivante : cahorsagglo.fr ou en cas d'indisponibilité du site sur www.payfip.gouv.fr et entrez les codes de connexion présents sur le recto de votre facture.

En espèces : (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAIL/PAIEMENT-PROXIMITE).

Par prélèvement automatique à échéance, c'est un mode de paiement simple et gratuit. Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement, pour les factures à venir, contactez le secrétariat du service de l'eau du grand cahors, ZAC des grands camps 46090 ESPERE

Par virement au Trésor Public, BIC : BDFEFRPPCCT _ IBAN : FR64 3000 1002 46C4 6300 0000 042

Grand Cahors _ service EAU _ SIRET : 20002373700105

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE ASST FR3C200023737

Règlement assainissement :
Le présent règlement est accessible sur le site www.cahorsagglo.fr, ainsi qu'à l'Hôtel administratif Wilson, 72, rue Wilson, 46000 CAHORS et sur demande du souscripteur.